

Séance du conseil municipal de mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures

Commune de LACAVE 46

Convocation du 25 novembre 2021

Présents : Mesdames Messieurs : BAEY BUFFAROT CHAMBON LAGARRIGUE MAGNIEN
ROUGIE ROUSTEAU SABARROS

Absents : Monsieur ELISABETH

Pouvoir(s) : Camille ELISABETH donne pouvoir à Stéphane CHAMBON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe MAGNIEN

Assisté(e) de la secrétaire de mairie

COMPT E R E N D U

Ouverture de séance

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du 10 novembre 2021
- 3) Rapport du syndicat de l'eau potable (SIAEP Lacave/Rocamadour)
- 4) Rapport du SYDED
- 5) Proposition du Maire : réhabilitation du bâtiment des anciennes écoles
Délibération pour accepter l'étude et pour choisir l'architecte
- 6) Compte rendu des réunions
- 7) Décisions du Maire
Achat de l'ensemble immobilier – choix de l'emprunt
- 8) Informations & questions diverses

1 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Philippe MAGNIEN est désigné secrétaire de séance

2 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) Rapport du syndicat

Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020 est présenté.

La visite des ouvrages est expliquée, notamment la qualité de l'eau, l'état du patrimoine, l'entretien et le renouvellement des installations ainsi que la sécurité.

4 RAPPORT DU SYDED

- Le rapport de l'exercice 2020 est détaillé. Il s'agit d'une structure publique pour l'environnement avec 5 compétences (traitement des déchets ménagers et assimilés, développement des énergies renouvelables, assainissement, le cycle de l'eau potable et les eaux naturelles).
- Pour les manifestations à venir, il est commandé du matériel, soit 2 sets poubelles.

5 PROPOSITION DU MAIRE Réhabilitation des bâtiments de l'ancienne école et l'ancienne mairie Délibération pour accepter l'étude et choisir l'architecte

Un accord de principe est voté pour procéder à la réhabilitation des 2 bâtiments :

- ◇ le rez de chaussée de l'Ecole des Grands pour répondre aux demandes de location saisonnières,
- ◇ le rez de chaussée de l'ancienne mairie, pour créer une salle de réunion.

L'accord est donné au Maire de consulter des architectes.

6**Compte rendu de réunion**

- La maison de M. BAMFORD est en vente. Le passage du chemin karstique sur une parcelle privée leur appartenant, pose problème,
- Le QUART LIEU est présenté. C'est un lieu d'échange et de rencontre, ouvert à tous où les vocations naissent et les projets avancent. On y trouve : un Fablab (plusieurs machines performantes permettant de conduire des projets jusqu'à sa maturité), un espace co-working (pratique et professionnel), un accompagnement aux démarches administratives (santé, famille, retraite, impôts...), des formations, initiations et ateliers numériques, (hôtel d'entreprises conçu pour accompagner) etc...
 - o Trois QUART LIEU sont prévus, celui de Saint-Céré est ouvert.

7**DECISIONS DU MAIRE**

Achat de l'ensemble immobilier – choix de l'emprunt. Suite à la séance du 10 novembre, présentation des caractéristiques choisies avec le Crédit agricole

8**Informations et questions diverses**

- Suite à une requête, Les chats en liberté font l'objet d'une discussion,
- La baignade de Meyraguet à La Bourgnette, ne sera pas publiée dans le site de LOT TOURISME,
- Une rencontre des nouveaux habitants, arrivés sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2021, avec les associations et les conseillers municipaux sera organisée, vendredi 17 décembre 2021 à 18 h30, sous réserve des conditions sanitaires,
- Le panier garni concernant les vœux aux Aînés comprendra, en priorité, des produits locaux,
- La date des vœux aux habitants est fixée au dimanche 23 janvier, si les conditions sanitaires le permettent.

8 bis**Informations administratives****URBANISME**

- A compter du 1^{er} janvier 2022, les collectivités devront être en capacité de recevoir une autorisation d'urbanisme (permis de construire, etc...) par voie électronique.
- Les particuliers auront la possibilité de saisir par voie électronique le dépôt des demandes d'urbanisme. Cette fonctionnalité aura la même valeur qu'une saisine par voie postale (SVE).
- Le logiciel métier est obsolète. Ce logiciel regroupait la consultation du cadastre, le dépôt des demandes d'urbanisme ainsi que le suivi. La migration vers la nouvelle plateforme est prévue courant décembre 2021. Trois outils serviront à l'instruction de l'urbanisme :

1° nextads.sirap.fr, pour instruire l'urbanisme. Cette plateforme est dédiée aux mairies,

2° X'MAP, il s'agit de la cartographie. Cet outil permettra de travailler sur les parcelles, et d'obtenir des documents.

3° SVE URBANISME : ce portail destiné aux particuliers pour déposer leur demande sera opérationnelle le 1^{er} janvier 2022.

BUDGET ET COMPTABILITE

- La Trésorerie de Souillac ferme au 31 décembre 2021.

Elle est éclatée en 2 entités distinctes et complémentaires

- un service de Gestion Comptable positionné à Saint-Céré,
- un Conseiller dédié aux décideurs Locaux, basé à Cahors, principalement.

Dans un but de moderniser la comptabilité locale, de l'unifier (région, département, métropoles, etc...) la maquette budgétaire va passer de la M14 à la M57. Un compte financier unique (CFU) remplacera le compte administratif de la mairie et le compte de gestion de la trésorerie. Le CFU fera un va et vient entre l'ordonnateur et le comptable jusqu'à signature finale. A terme le CFU sera totalement dématérialisé. L'inventaire devra être à jour.

Le Maire
Stéphane CHAMBON